



**PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS DE ROMAINVILLE/ BOBIGNY**

Rencontre du Groupe Citoyens n°19

Le 3 juin 2025

LES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- Réunir le Groupe Citoyens lors d'un moment convivial au sein de Vilette Makerz.
- Présenter au Groupe Citoyens et aux nouveaux membres les grandes lignes du projet : objectifs, caractéristiques, porteurs du projet et calendrier.
- Exposer les avancées du projet, notamment le dépôt des autorisations administratives (présentation des principaux résultats des études environnementales) et répondre aux questions des membres du groupe.
- Faire un point sur l'enquête publique et un retour sur les propositions émises par le Groupe Citoyens lors de la dernière rencontre.
- Détailler le phasage des travaux et imaginer avec le Groupe Citoyens la communication durant cette période.

LE DÉROULÉ

18:45 à 19:00

ACCUEIL DU GROUPE CITOYENS & MOMENT CONVIVIAL

19:00 à 19:10

INTRODUCTION DE LA RENCONTRE

Rappel du projet, objectifs et détail de l'ensemble des étapes effectuées.

19:10 à 19:45

LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

Retour sur le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter : l'étude d'impact menée par SETEC et les impacts maîtrisés en phase travaux et en phase d'exploitation.

Un focus sur les attentes du groupe.

Temps de questions et réponses.

19:45 à 20:00

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Présentation du cadre de la procédure et des propositions issues de la rencontre n°18.

20:00 à 20:20

L'ÉVÉNEMENT FESTIF DU MOIS DE JUIN

Présentation de l'évènement par Est-Ensemble et proposition de participation au Groupe Citoyens

20:20 à 21:20

LE PROJET, LA SUITE ?

Temps de présentation sur la base du calendrier, détails des grands temps et du phasage des travaux.

Par groupe

Temps de réflexion sur la mise en oeuvre des propositions issues des rencontres du Groupe Citoyens.

- Comment communiquer auprès du Groupe Citoyens et plus largement aux citoyens du territoire durant la phase travaux ?

Suivi d'un temps de présentation

21:20 à 21:30

REMERCIEMENTS & CONCLUSIONS

Introduction de la rencontre

Jacques Roudier, garant de la post-concertation, Commission nationale du débat public (CNDP)

Rappel du projet

Céline Lafon, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom

Mathilde Laurent, Adjointe cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom

Le contexte

- Le centre de traitement des déchets ménagers actuel de Romainville / Bobigny montre des signes de vétusté, bien que modernisé en 2015.
- En collaboration étroite avec les acteurs du territoire, le SYCTOM a donc mené une réflexion approfondie sur l'avenir du site.
- L'objectif est de créer un centre multi-filière de nouvelle génération, économiquement et écologiquement sobre. Il vise à améliorer son intégration urbaine, à utiliser les meilleures techniques disponibles pour traiter l'air, et à favoriser le transport alternatif par voie fluviale. De plus, il doit pouvoir soutenir l'augmentation des collectes sélectives et accueillir des déchets alimentaires.



Le projet

4 grands objectifs :

- Continuer à doter le bassin versant de Romainville d'une installation de réception de proximité afin de réduire les transports de déchets
- Répondre à l'évolution des besoins de traitement des déchets
- S'intégrer de manière qualitative dans un tissu urbain en pleine mutation
- S'intégrer dans le réseau des installations du SYCTOM

Le projet prévoit la création de nouvelles installations, autour du centre de tri des collectes sélectives qui est conservé et dont les équipements vont être légèrement modifiés.

Le nouveau centre sera mis en service progressivement entre 2026 et 2029.

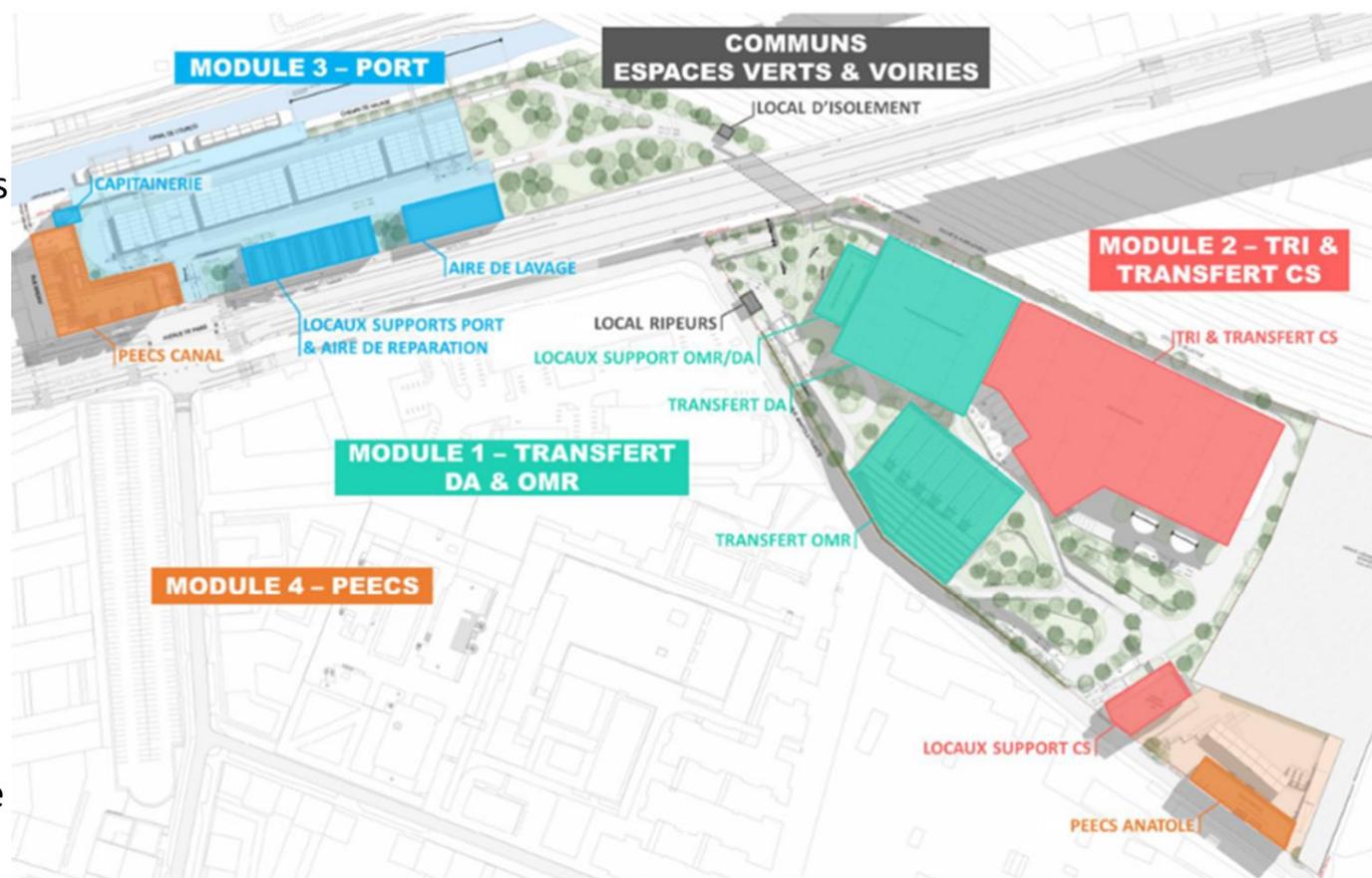


Le projet

Ce projet est issu d'une réflexion menée depuis 2017 avec le territoire.

Il comporte les caractéristiques suivantes :

- Une implantation sur les communes de Romainville et de Bobigny
- La mise en œuvre du transport fluvial sur le canal de l'Ourcq pour le transport en conteneurs d'une majorité de produits sortants (2 à 3 barges par jour)
- Une nouvelle capacité de réception et transfert des déchets (OMR, multi-matériaux, déchets alimentaires)
- La création d'un Pôle d'Excellence de l'Economie Circulaire et solidaire intégrant une déchèterie et une ressourcerie.







© Groupe-6 Architectes

Les acteurs du projet

Le projet de futur centre de Romainville / Bobigny est porté par le SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers en partenariat avec le territoire, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et les villes de Romainville et de Bobigny.

Un groupement de maîtrise d'oeuvre a été désigné en 2022 : Ingérop Conseil et Ingénierie / cabinet d'architectes Groupe-6 / société d'ingénierie Inddigo.

Dès 2017 un comité de suivi du projet a été mis en place :

- Il regroupe 24 membres représentant les élus, les associations de riverains, les services déconcentrés de l'Etat du territoire concerné ainsi que les salariés et responsables des exploitants du site actuel.
- La Commission Nationale du Débat Public est également représentée au sein du Comité de Suivi par la personne de Jacques Roudier, garant de la concertation continue.



Le calendrier



Les études environnementales

Aymeric Jayet, Chef de projets évaluation environnementale, Setec Energie Environnement
Mathilde Laurent, Adjointe cheffe de projet Romainville / Bobigny, Syctom

Des études environnementales poussées

- Du fait des activités envisagées, le centre du Syctom à Romainville relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). **Compte tenu de l'ampleur du projet et des enjeux identifiés vis-à-vis des riverains notamment, le Syctom a décidé de soumettre volontairement son projet à évaluation environnementale.** Cela implique d'entrer dans la procédure d'autorisation environnementale et donc de déposer une demande d'autorisation d'exploiter comportant une étude d'impact soumise à enquête publique.
- Octobre 2024 : dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et de permis de construire pour instruction par les services de l'Etat.
- On propose tout particulièrement d'aborder les points suivants du DDAE :
 - L'étude d'impact :
 - Des impacts maîtrisés en phase travaux
 - Des impacts évités ou réduits en phase exploitation
 - Zoom sur la prise en compte du risque incendie dans le cadre de l'étude de dangers

L'étude d'impact

L'étude d'impact, réalisée par Setec, présente :

- Une description de l'état initial du site du projet sur les différents milieux *
- Une analyse des impacts du projet sur ces milieux
- Les mesures mises en place pour éviter, réduire, compenser ces impacts
- Une description de l'évolution prévisible de l'environnement avec et sans projet
- Une étude de risque sanitaire
- Les effets cumulés avec d'autres projets
- Vulnérabilité du projet face aux risques d'accidents ou de catastrophe majeurs
- Conditions de remise en état du site après son exploitation

L'étude d'impact sera rendue publique lors de l'enquête publique.

*Les milieux analysés dans l'étude d'impact

Milieu physique : topographie, sol, sous-sol, eaux superficielles et souterraines, climat, qualité de l'air, odeurs, chaleur

Milieu naturel et paysager : patrimoine naturel et paysage

Milieu humain : occupation des sols, population et habitat, patrimoine culturel, activités économiques, risque technologique, circulations et trafic, servitudes et contraintes, bruit et vibrations, pollution lumineuse, déchets, énergies et ressources naturelles.

En phase travaux : des impacts maîtrisés

Préserver le patrimoine naturel

- Zones d'extension du site : friches avec une faune et une flore communes et la présence de quelques espèces patrimoniales.
- Mesures pour éviter le dérangement de l'avifaune et des chiroptères potentiellement présents et préserver la flore :
 - Adaptation du planning des travaux
 - Mise en défens et suivi du chantier par un écologue
 - Déplacement des espèces patrimoniales

Favoriser l'activité économique par l'insertion

- Mise en place d'une clause d'insertion pour favoriser l'emploi local
- Création d'emplois directs pour les entreprises locales en priorité
- Activité induite (restauration des entreprises de chantier, approvisionnement divers...)

Réduire les impacts du trafic

- Utilisation du transport fluvial pour l'évacuation des terres (demandé par le Sycotom dans le cahier des charges des entreprises travaux)
- Mesures pour réduire les impacts du chantier sur le trafic routier :
 - Panneaux de signalisation
 - Limitation de vitesse
 - Massification des camions

Prévenir et limiter les nuisances pour le voisinage

- Circulation de véhicules sur des pistes en terre sur le terrain Mora-le-Bronze, pouvant provoquer des poussières.
- Mesures pour limiter les nuisances liées aux poussières :
 - Arrosage des voies
 - Nettoyage des roues de camions en cas de nécessité
- Les travaux s'effectueront en majorité de jour, sauf en cas de nécessité pour la continuité de service du centre

En phase exploitation : des impacts évités ou réduits (1/2)

Traitement des odeurs

L'objectif du Syctom est de respecter autour de son site le seuil de 5 uoE /m³ 98% du temps, ce qui correspond à l'absence de perception dans l'environnement par les riverains ou un jury de nez. Pour cela, des mesures seront mises en place :

- Système de traitement d'air performant pour désodoriser les déchets alimentaires et les ordures ménagères
- Evacuation quotidienne des déchets alimentaires et des ordures ménagères

Nuisances sonores

Des mesures de réduction des nuisances sonores seront appliquées notamment sur le trafic des camions d'apport de déchets en direction du site :

- Grilles acoustiques au niveau des ventilations naturelles
- Signaux sonores de recul des camions spécifiques (moins bruyant)
- Limitations de vitesse sur le site
- Toiture végétalisée pour l'atténuation des émissions sonores
- Protections phoniques sur les équipements générateurs de bruit
- Système de réduction des impacts des alarmes sonores
- Talus plantés pour réduire les éventuelles nuisances sonores liées aux véhicules du site
- Voies de circulation des camions en partie couvertes
- Equipements process choisis de manière à limiter au maximum les nuisances sonores

Gestion des poussières

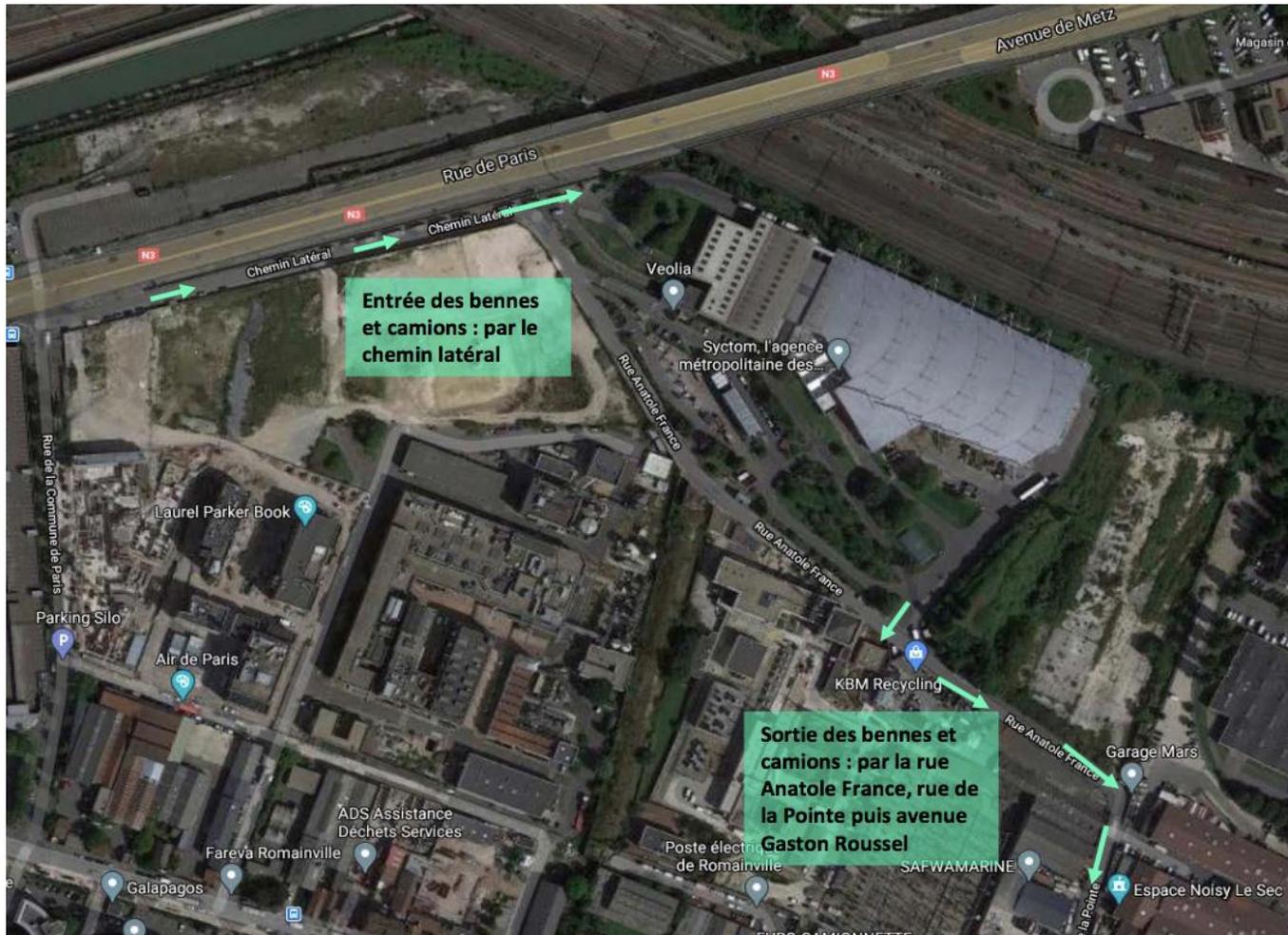
Les poussières seront limitées grâce aux mesures suivantes :

- Déchargement des déchets en bâtiment fermé
- Dépoussiéreur et système de captation des poussières au niveau du process de tri
- Camions bâchés ou équipés de filets
- Site clôturé et agents pour ramasser les éventuels envols

Trafic routier

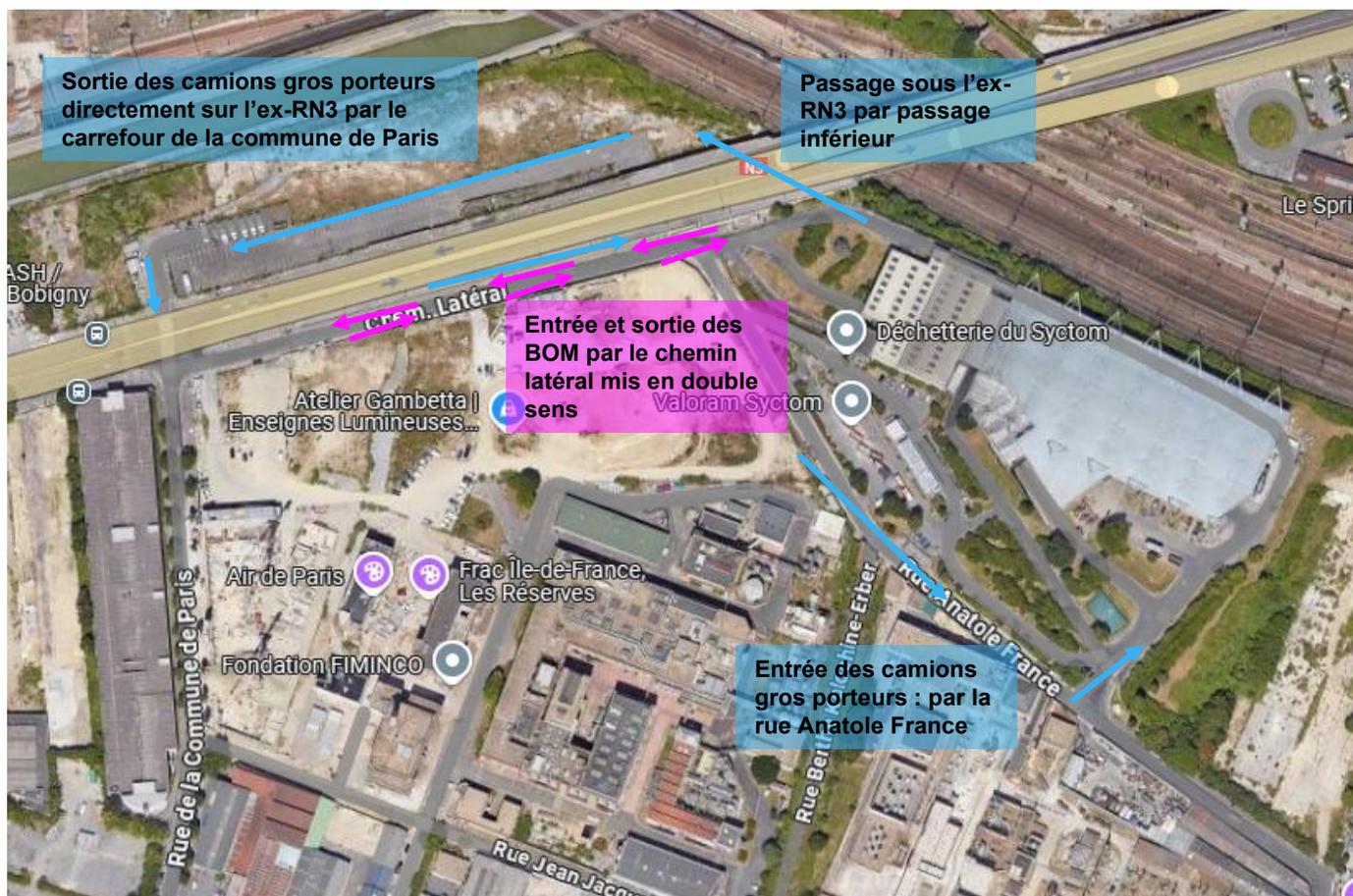
- Le projet permettra le transport fluvial (en conteneurs) d'une partie des ordures ménagères résiduelles et de la majorité des collectes sélectives. Cela représente 2 à 3 barges par jour au départ du port de Bobigny 5 jours sur 7, soit 8000 camions en moins sur les routes par an.
- Modification des flux de circulation et file d'attente des bennes à l'intérieur du site (voir slides suivantes)

Circulations des camions (bennes et gros porteurs) à proximité du site – situation actuelle

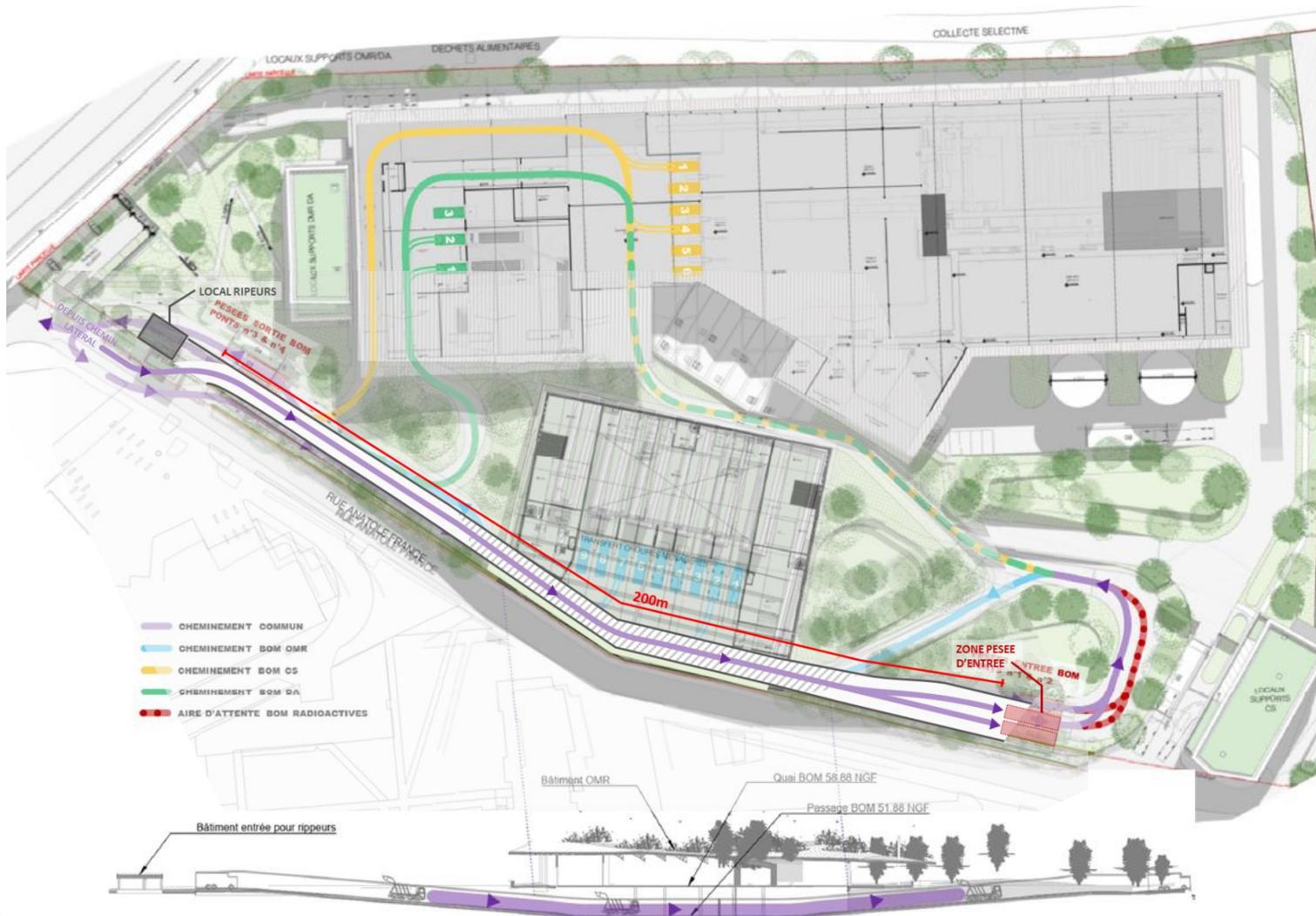


Aujourd'hui, les véhicules arrivent sur le site, **par le chemin latéral**, qui longe la rue de Paris (ex-RN3), et **ressortent par la rue Anatole France** puis empruntent la rue de la Pointe et l'avenue Gaston Roussel pour la majorité des flux.

Circulations des camions (bennes et gros porteurs) à proximité du site – situation projet

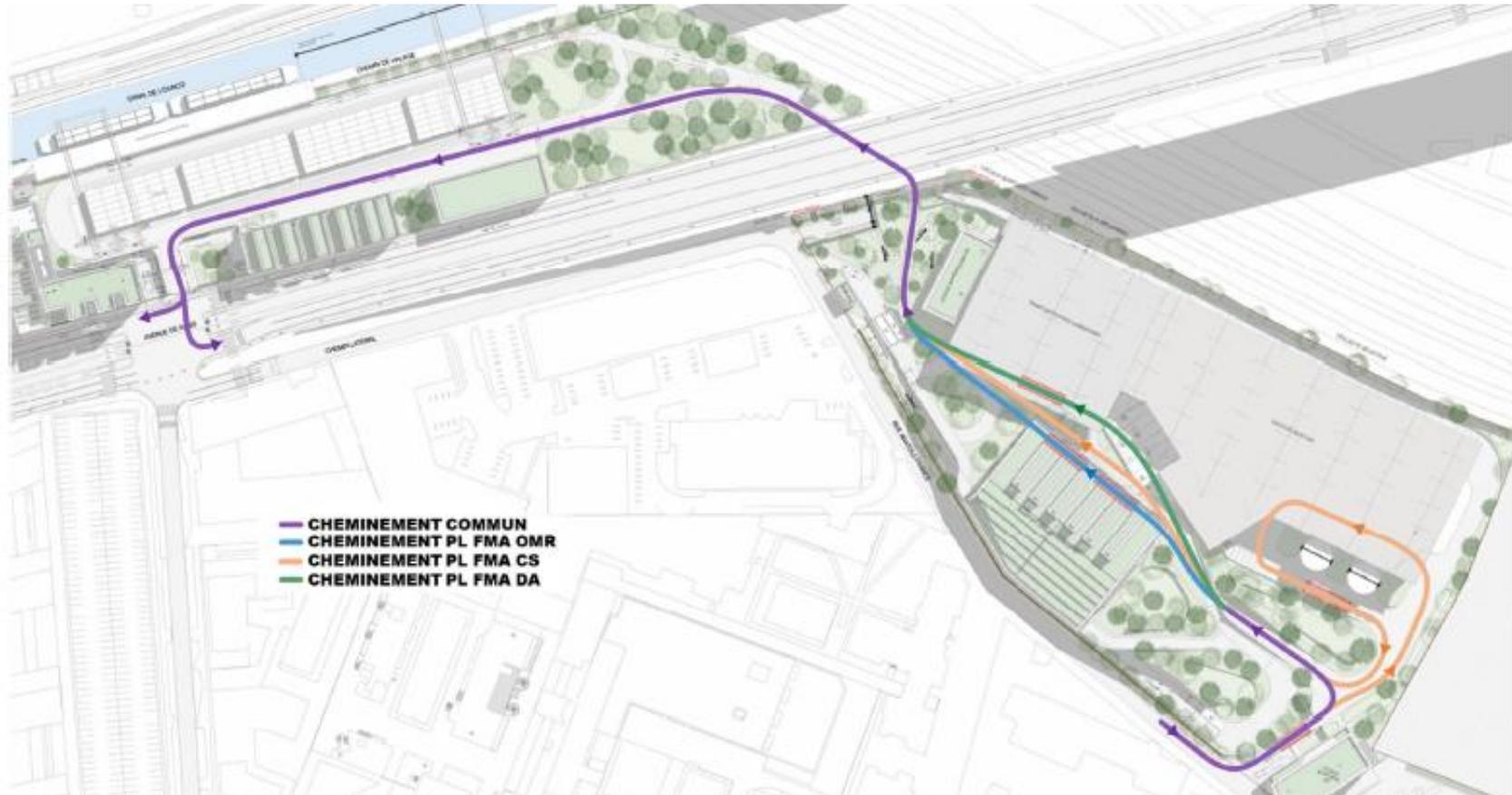


Circulations des camions (benne) au sein du site – situation projet



Entrée et sortie au niveau du chemin latéral et intégration de la file d'attente au sein du site

Circulations des camions (gros porteurs) au sein du site – situation projet



En phase exploitation : des impacts évités ou réduits (2/2)

L'intégration urbaine et paysagère du projet

- Réutilisation du bâti existant
- La hauteur maximale des bâtiments sera de 20 m pour le PEECs canal côté Bobigny et de 15 m pour le bâtiment du centre de tri côté Romainville (le point haut des haubans étant à 30 m). Les portiques en bord du canal culmineront à environ 22 m.
- Traitement architectural des bâtiments : voir perspectives slide suivante
- Amélioration de la qualité paysagère du site

Des impacts évités sur l'environnement

Le projet est optimisé car malgré une augmentation des activités sur le site, les **émissions de gaz à effet de serre** du projet sont très légèrement supérieures au centre existant.

La phase d'exploitation du projet ne génèrera **aucun impact sur la biodiversité**.



© Groupe-6 Architectes





Zoom sur le risque incendie dans le cadre de l'étude de dangers

L'étude de dangers a permis dans un premier temps d'identifier les potentiels de dangers sur le site. **L'incendie constitue le risque le plus important** sur les différentes installations du site.

Le site disposera d'équipements de détection et d'extinction incendie conformes aux référentiels en matière de sécurité incendie, qui viendront s'ajouter ou compléter ceux existants tels que :

- RIA / PIA,
- Canons à eau,
- Sprinkler,
- Déluge,
- Extincteurs supplémentaires,
- Protection parafoudre maintenue,
- Equipement de contrôle de la signalisation avec gestion des alarmes,
- Détection automatique d'incendie,
- Déclencheurs manuels et automatiques reliés à la détection automatique,
- Caméras thermiques pour surveiller les fosses et le port.

Les modélisations ont permis de confirmer qu'en cas d'incendie, au regard de tous les moyens de prévention et de protection mis en œuvre sur la conception des équipements et des infrastructures, **les risques sont maîtrisés par le site pour les scénarios d'incendie des stocks de déchets combustibles.**

Enfin, il a été montré **l'absence de risque d'effets dominos à l'intérieur du site et le maintien dans les limites du site des effets des incendies modélisés.**

Les prescriptions environnementales



*Nuage de mots résumant la rencontre n°2
consacrée aux prescriptions environnementales*

Les prescriptions environnementales

Construire un bâtiment qui soit autosuffisant, à énergie positive, et qui valorise tout ce qui est réutilisable.

Installer des panneaux solaires sur le bâtiment.

Récupérer les eaux de pluie, installer des ruches et un toit végétal.

Avoir recours à des péniches électriques ou qui fonctionnent avec des carburants peu polluants, voire des biocarburants.

Réfléchir à la possibilité d'accueillir une ferme pédagogique ou encore un atelier de bricolage.

Ouvrir un centre de sensibilisation pour les habitants, les écoles, les familles.

Faire venir des artistes en lien avec l'univers des déchets.

Étudier une extension de la collecte des déchets alimentaires.

Réfléchir à la sensibilisation au tri, pour que disparaissent les dépôts sauvages mais également l'enfouissement.

Faire du centre un lieu public, ouvert, dans lequel les déchets, une fois recyclés puissent être vus.

Permettre que la ressourcerie soit ouverte au public et aux associations du territoire.

L'enquête publique à venir

Céline Lafon, Cheffe de projet Romainville / Bobigny, Sycdom

L'enquête publique

Quoi ? L'enquête publique est la dernière étape permettant au public d'exprimer ses attentes et ses avis sur le projet. Cette enquête publique unique porte à la fois sur l'autorisation environnementale et le permis de construire.

Quand ? Elle aura lieu lors du dernier semestre 2025

Comment ?

- L'enquête publique sera supervisée par une commission d'enquête indépendante, désignée par le préfet de Seine-Saint-Denis.
- Le public pourra s'informer sur le projet en consultant le dossier d'enquête publique qui présente en détail le projet et inclue notamment l'étude d'impact.
- Le public pourra déposer des observations en ligne ou dans des registres papier, et rencontrer la commission d'enquête à l'occasion de permanences.
- À l'issue de l'enquête, cette commission rédigera un rapport qui inclura un avis consultatif sur la poursuite du projet. Ce rapport sera intégré au dossier de demande d'autorisation environnementale soumis au préfet, qui décidera ensuite d'autoriser ou non le projet.

Durant l'enquête publique, toute la communication autour du projet (y compris les instances de concertation comme le groupe citoyen) est décidée par la Commission d'enquête.

9 ans de concertation avec le territoire et ses habitants

2016 : pré-concertation

2017 : concertation préalable sous l'égide de la CNDP

Depuis 2018: post-concertation : groupe citoyen, comité de suivi, exposition, visites de site, réunion publique, événement festif...

Les bilans et comptes-rendus sont disponibles sur le site internet



Contribution du groupe citoyen lors de l'enquête publique ?

Le groupe est libre dans le contenu et la forme de sa contribution.

Des propositions déjà émises par le groupe citoyen



Lors de la rencontre n°18, les membres du groupe ont exprimé le souhait de participer activement à l'enquête publique :

- **Diffusion des documents de l'enquête, pour aider à sa vulgarisation**
- **Être présents aux permanences de la commission d'enquête**
- **Réunion publique d'information avec le groupe citoyen**



Ces propositions seront soumises à la commission d'enquête qui décidera de la manière d'intégrer le groupe citoyen à cette phase de participation très réglementée.

L'évènement festif

L'évènement festif



Le 3 juillet de 17h à 20h



Larocafé



Ouvert à tous

Stands d'animation

- Objectifs : Présenter le projet et donner à voir les futurs usages du PEECS
- Animations zéro déchets, mini ressourcerie, dressing durable, réparation ...
- Un stand tenu par le Groupe Citoyens

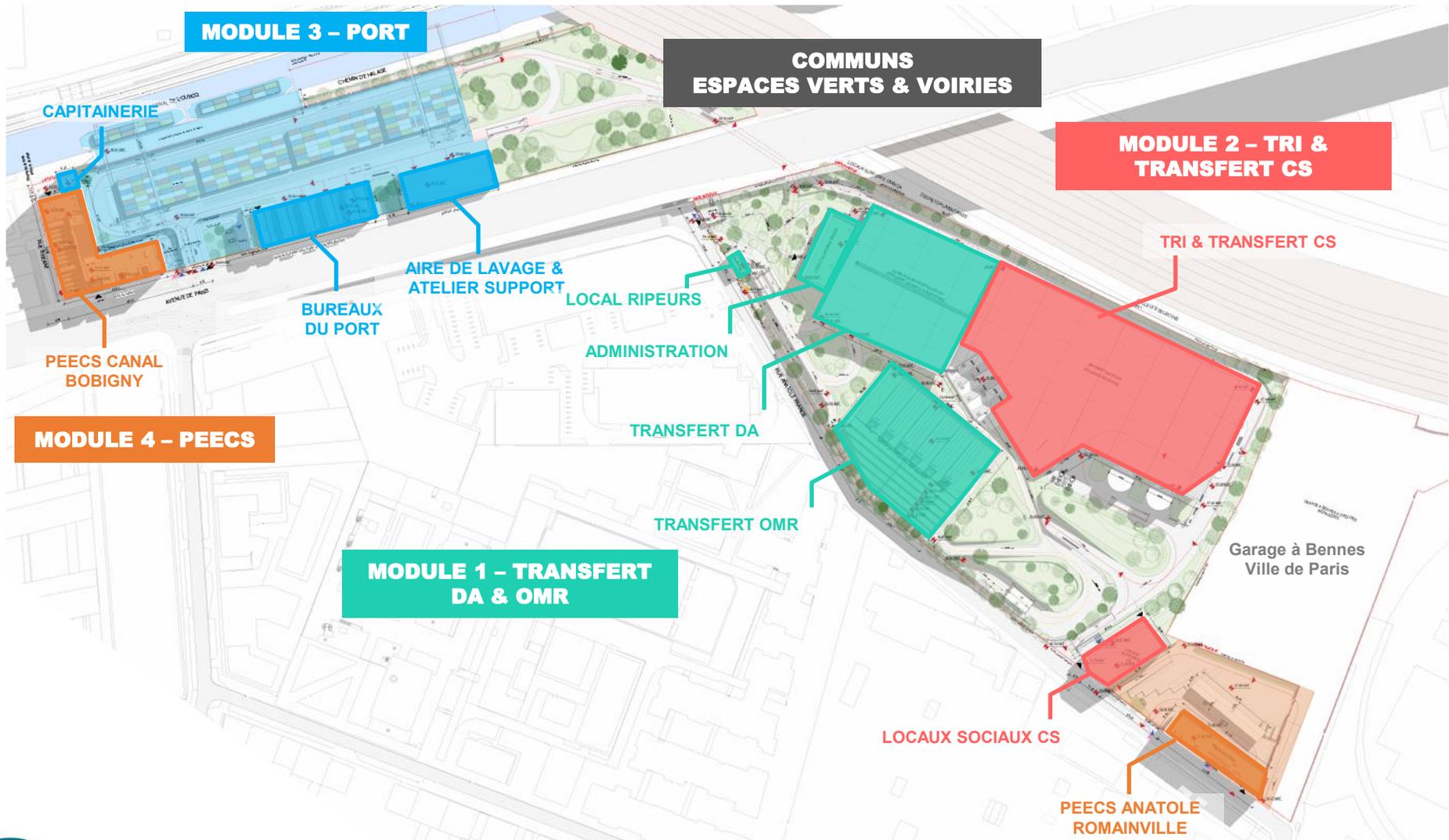
Venez avec vos petits équipements et vêtements à réparer !

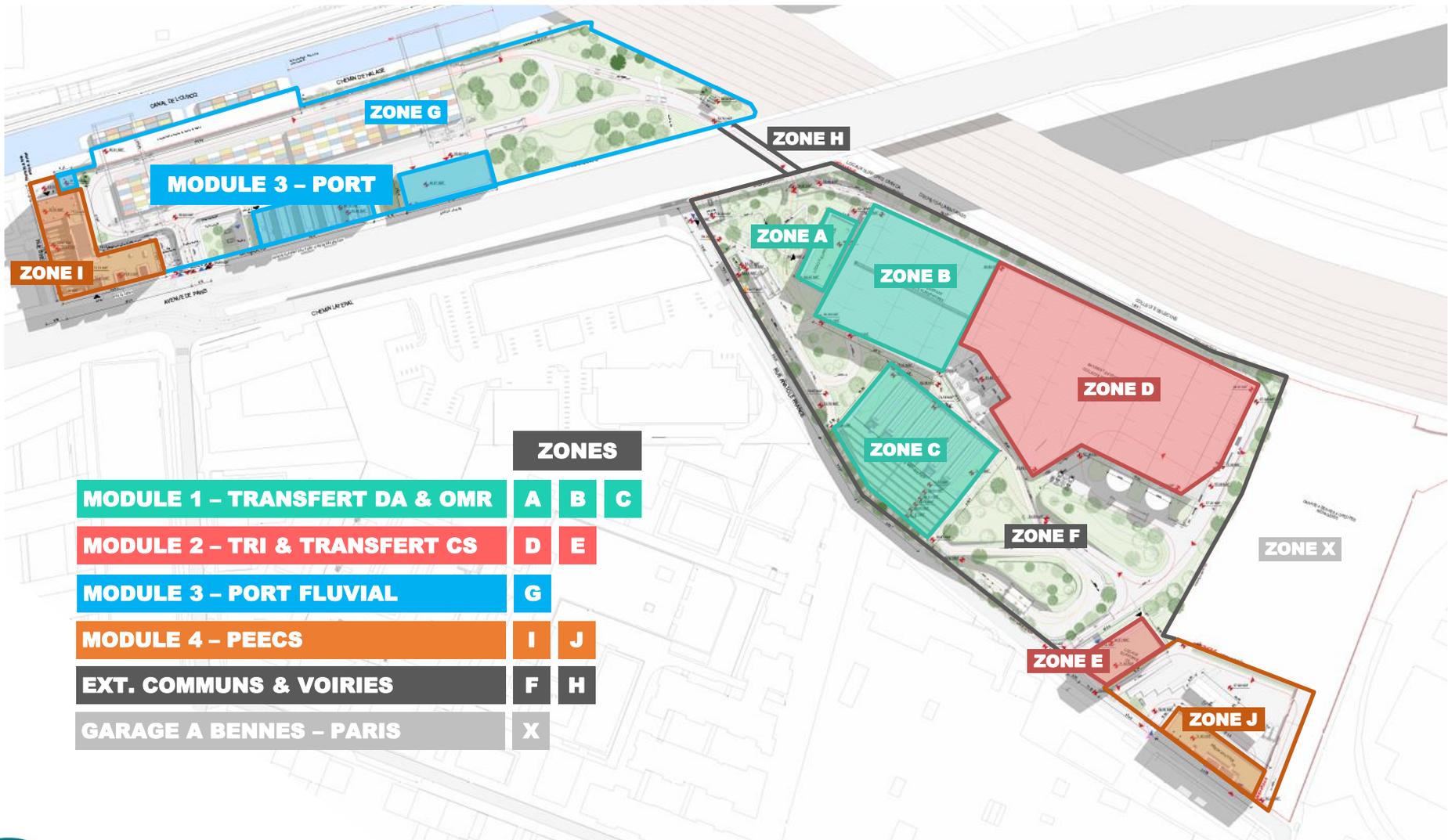
Temps convivial

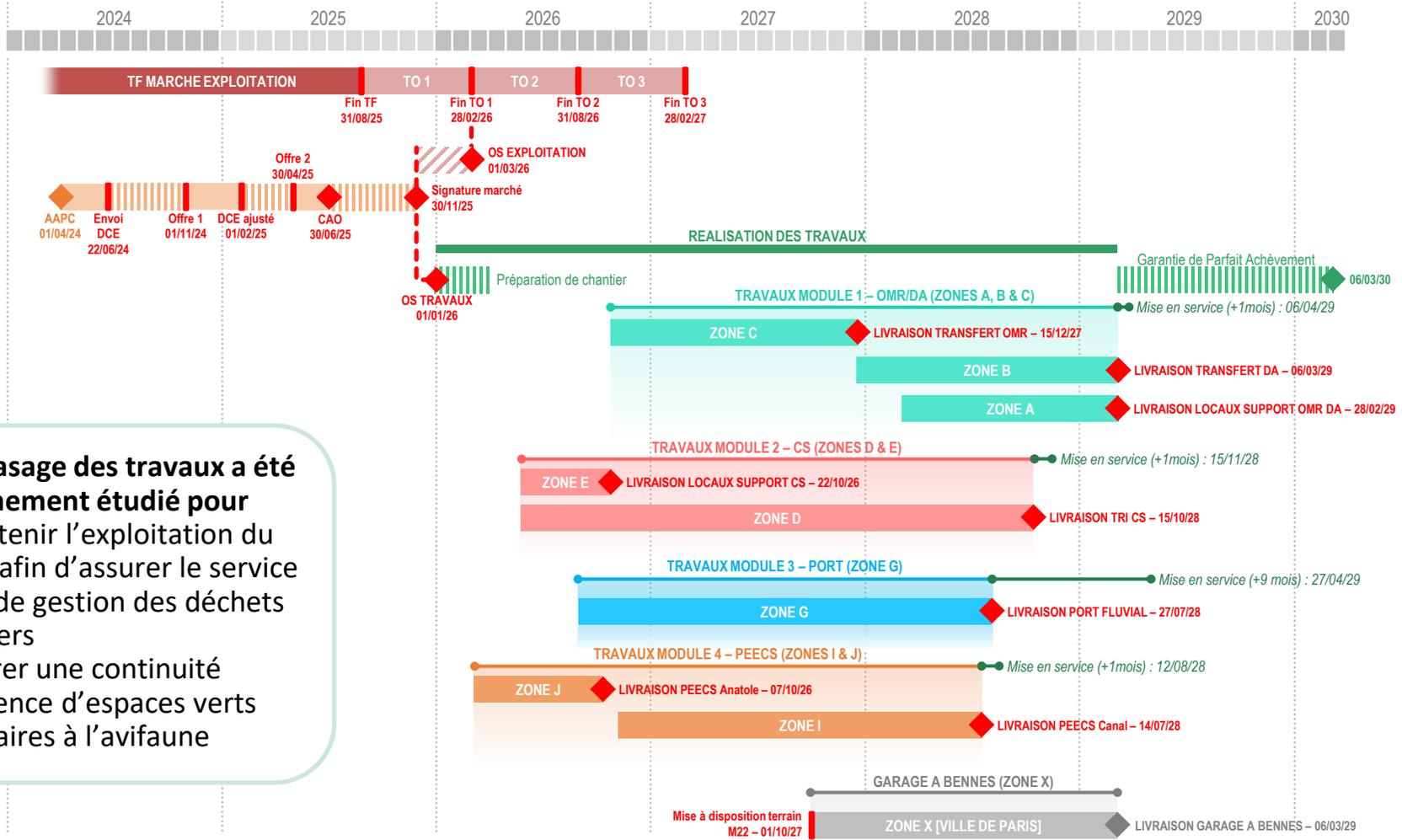
- Buffet zéro déchet et musique

La phase travaux

Mathilde Laurent, Adjointe cheffe de projet Romainville / Bobigny, Sycotom

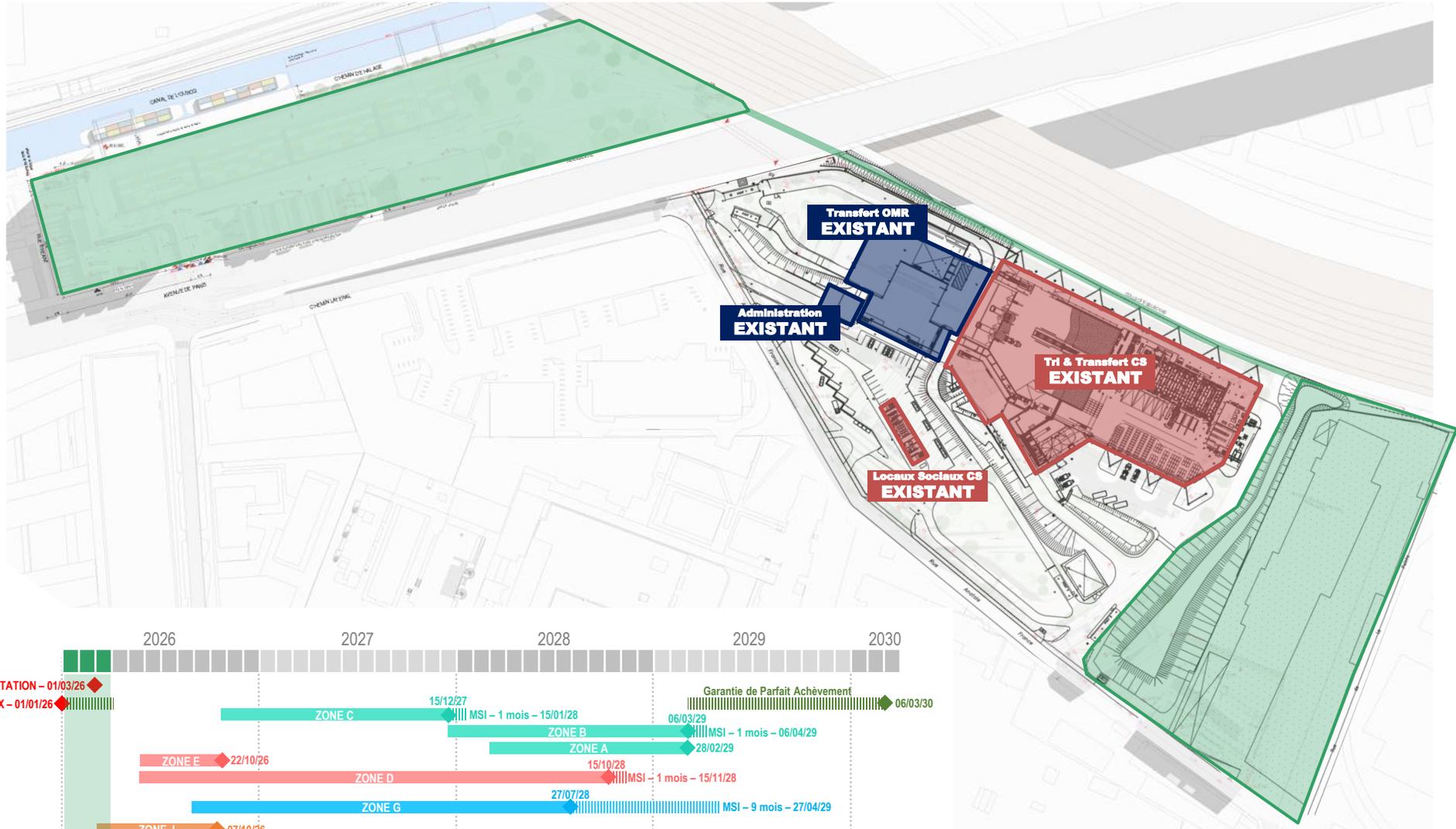


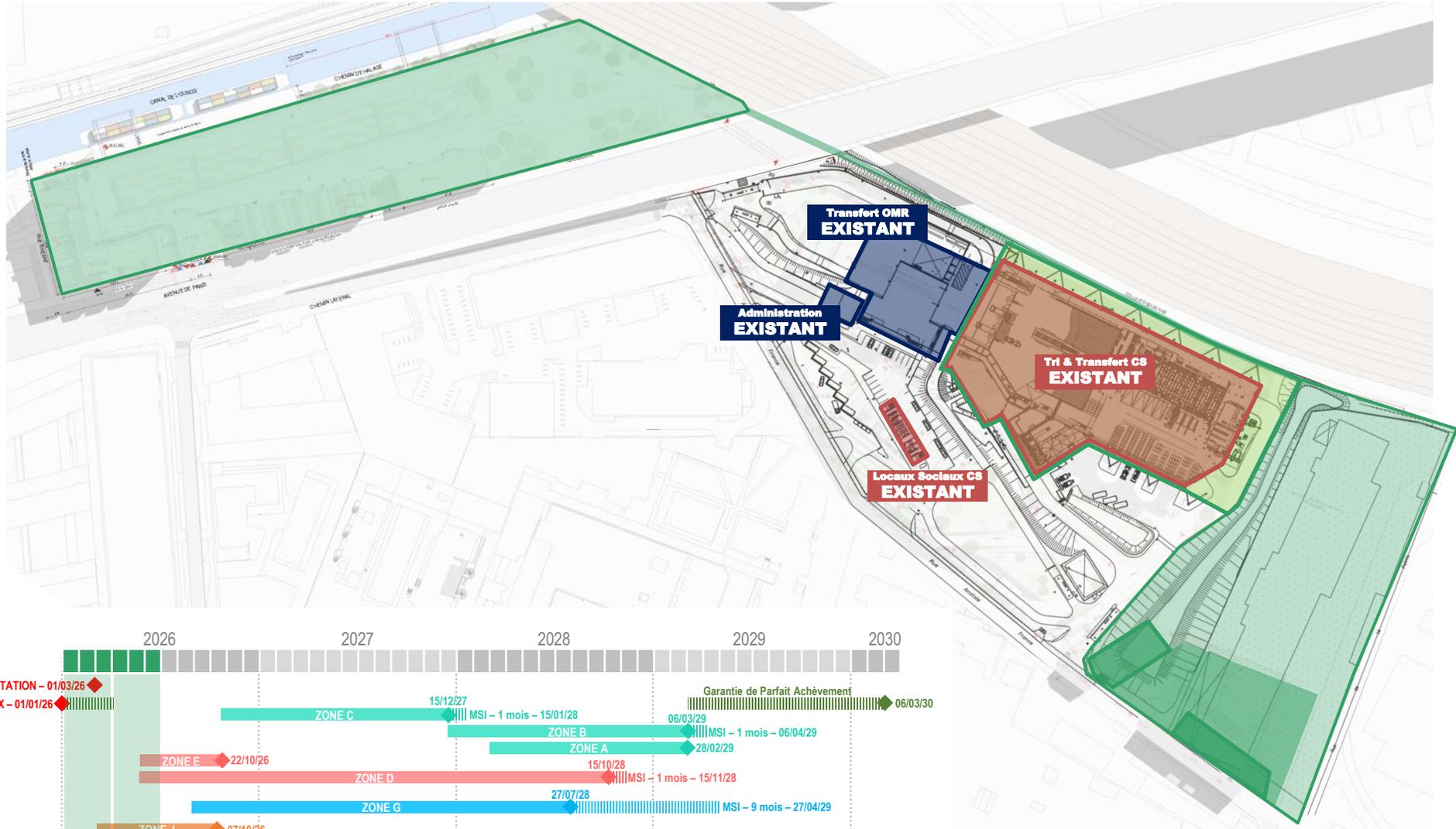


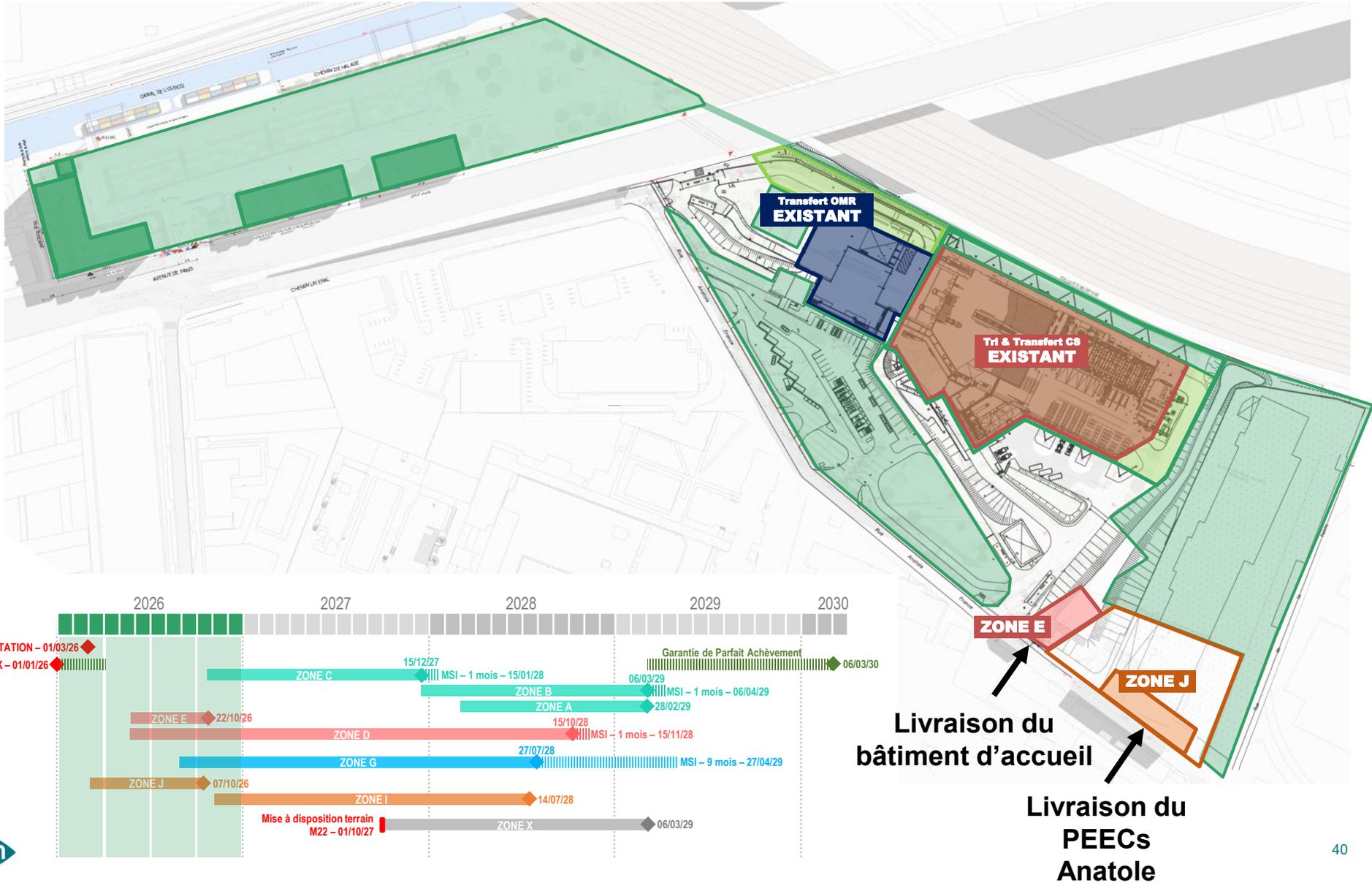


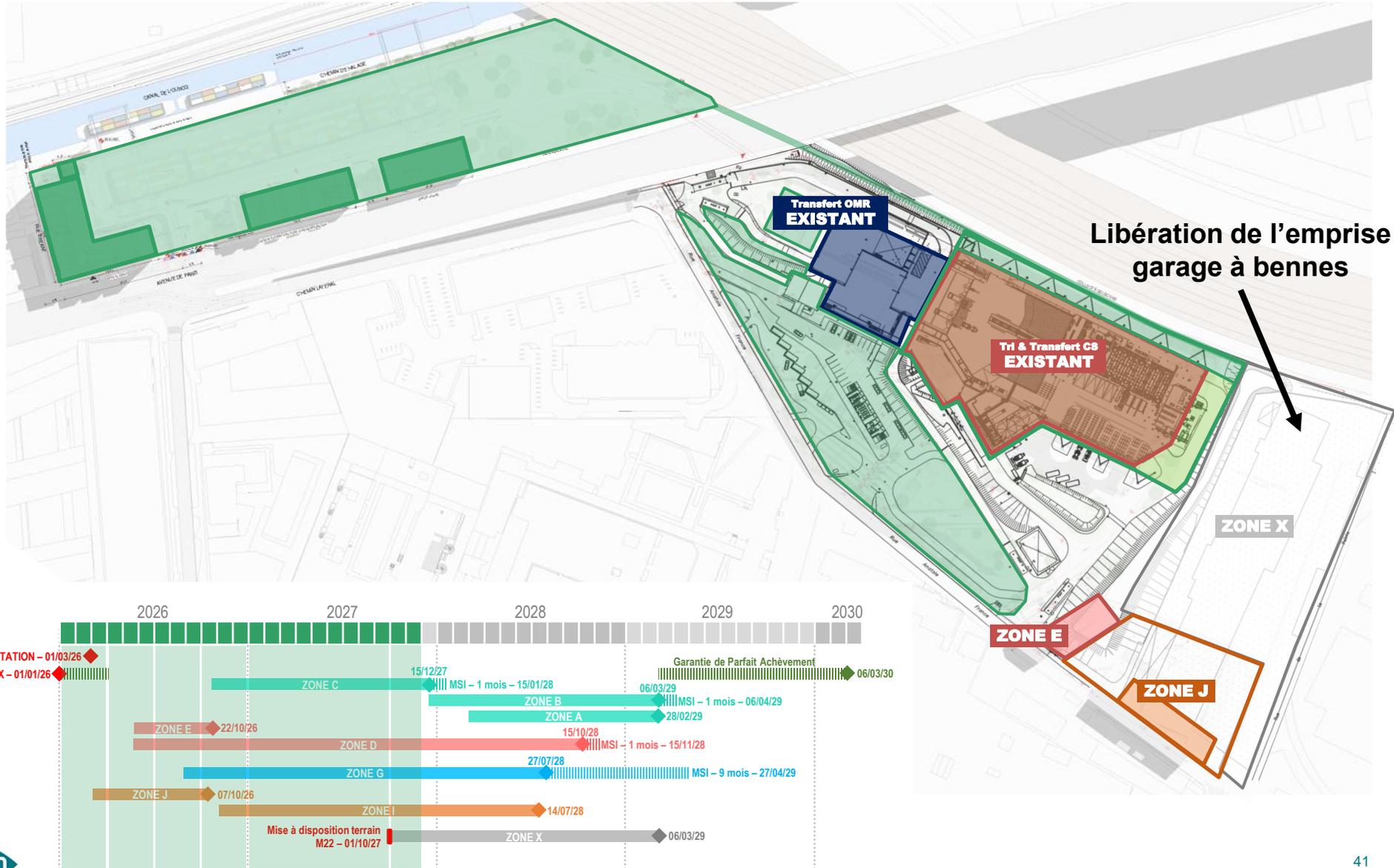
Le phasage des travaux a été finement étudié pour

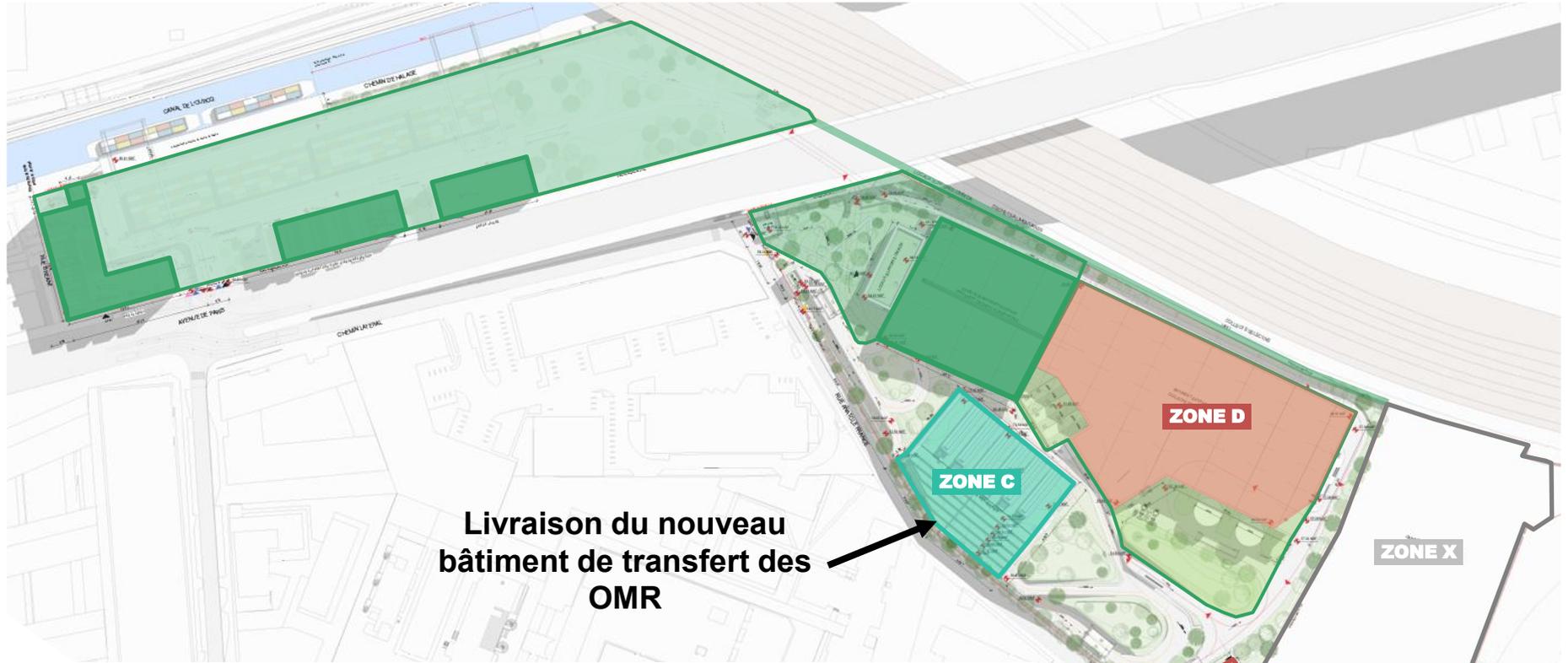
- > Maintenir l'exploitation du centre afin d'assurer le service public de gestion des déchets ménagers
- > Assurer une continuité d'existence d'espaces verts nécessaires à l'avifaune



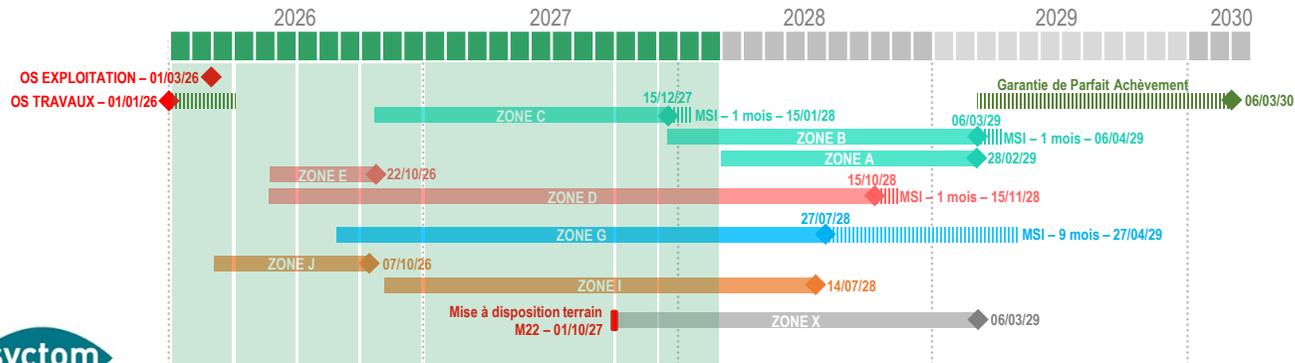


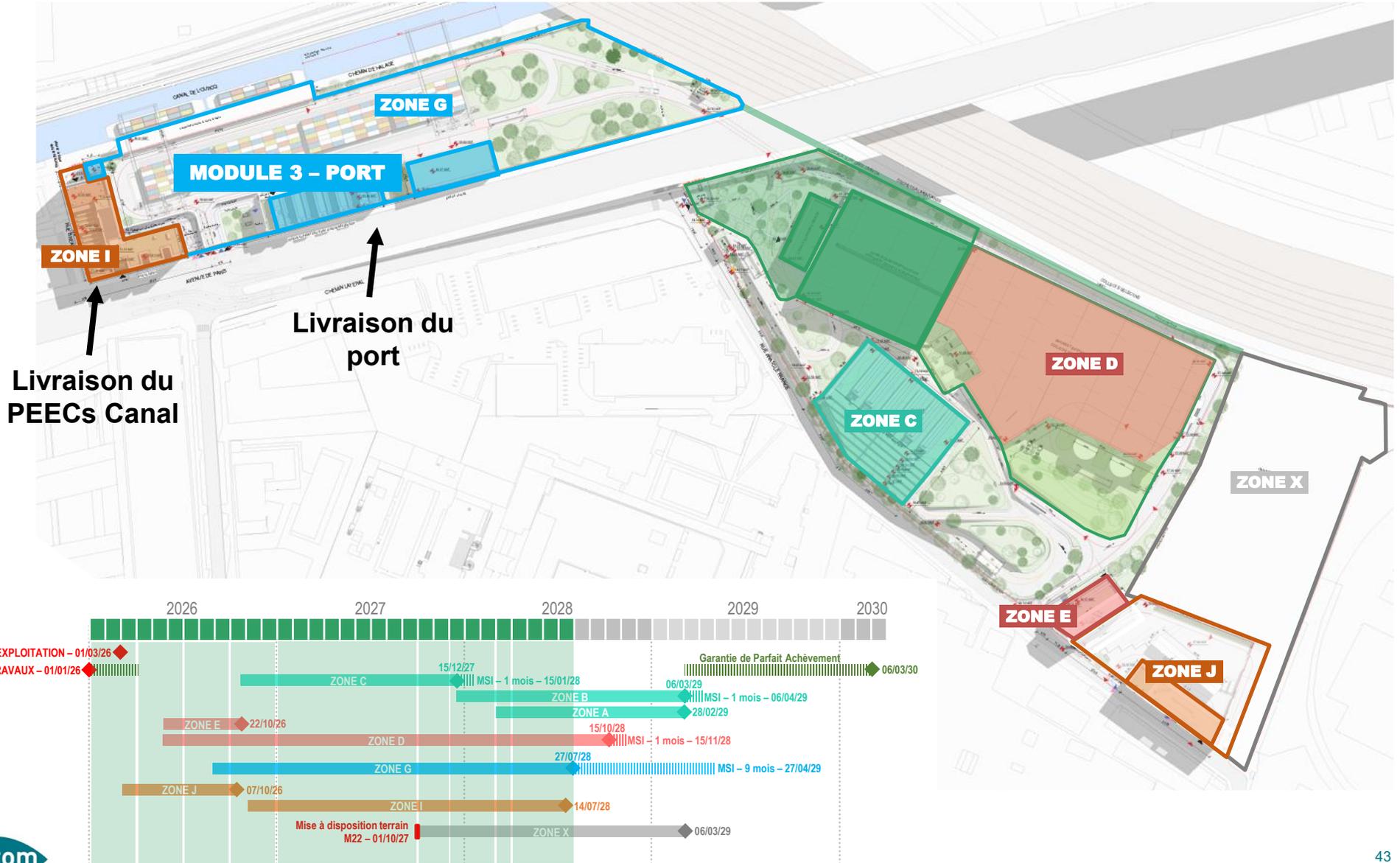


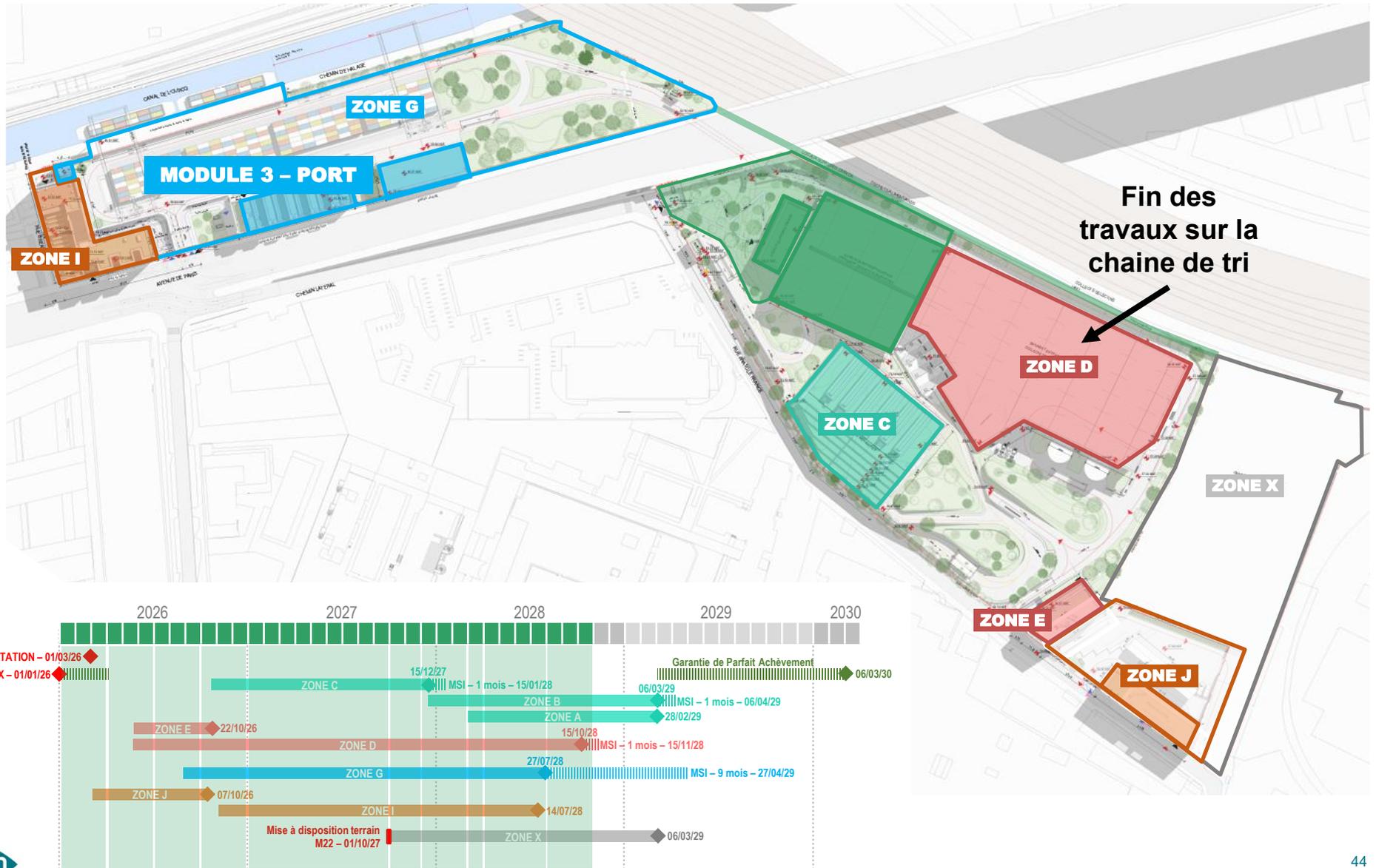




Livraison du nouveau bâtiment de transfert des OMR

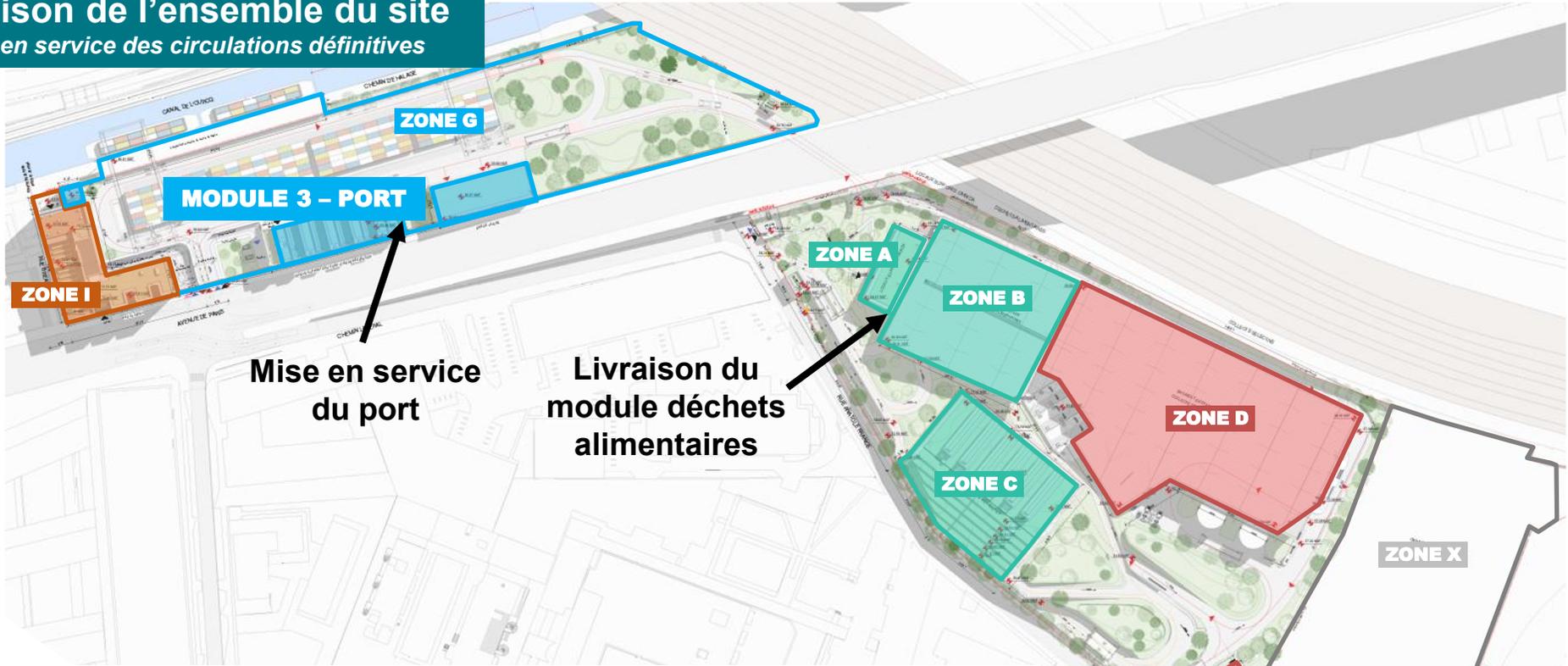






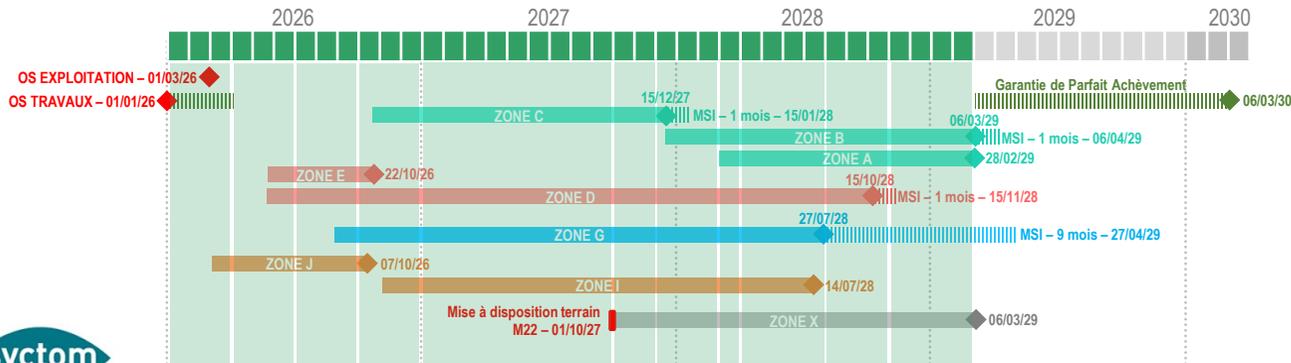
Livraison de l'ensemble du site

Mise en service des circulations définitives



Mise en service
du port

Livraison du
module déchets
alimentaires



Les demandes formulées par le Groupe Citoyen

Lors de la rencontre n°18, les membres du groupe ont émis des propositions pour la communication à mettre en place en phase chantier, afin de rendre visibles les travaux :

- Maison du projet
- Visites de chantier en réel / en réalité virtuelle
- Journée festive sur le canal pour donner à voir aux habitants les avancées des travaux
- Exposition de long du canal
- Diffusion d'informations via la presse et les réseaux sociaux
- Création d'un groupe WhatsApp entre membres du Groupe

Communiquer pendant les travaux ?

Camille Courlivant, Designer fondatrice, AO Creative Studio

Communiquer pendant la phase des travaux ?

Démarche de **co-construction**

Temps d'échange en équipe de 20h00 à 20h50

Objectif : réfléchir collectivement à la mise en œuvre concrète des idées de communication proposées par le Groupe Citoyens.

Comment maintenir le lien avec le Groupe Citoyens et informer plus largement les habitants pendant les travaux ?

Co-construisons les formats et modalités de rencontres, dans les locaux sociaux du futur centre de tri.

- **Temps de présentation** de 20h50 à 21h00



Outil 1 : "La fabrique des rencontres"

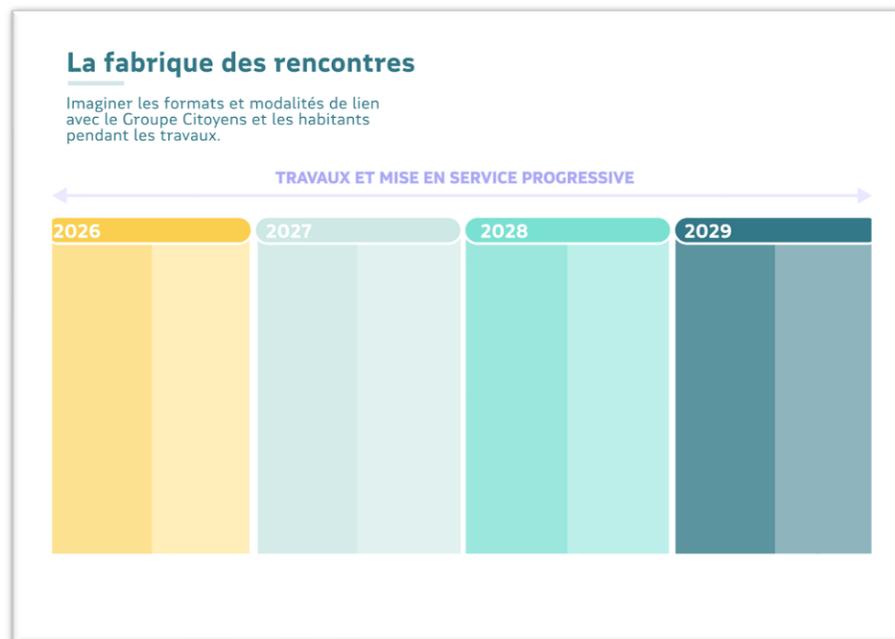
Objectif : Imaginer les formats et modalités de lien avec le Groupe Citoyens et les habitants pendant les travaux.

Support : Grande frise chronologique + fiches à compléter.

Déroulé :

- Affichez une frise du temps des travaux (par semestre).
- Donnez à chaque groupe des **cartes "formats"** (rencontre, visite, permanence, mobile, etc.) et **cartes "lieux"** (locaux sociaux, chantier, marché, etc.).
- Les participants placent les cartes sur la frise, en justifiant le choix du moment et du lieu.
- Discussion croisée : les groupes échangent leurs frises et enrichissent les idées.

But : construire un calendrier partagé et réaliste de moments de communication et de mobilisation adaptés au groupe citoyens et au chantier.



Merci à toutes et à tous !